

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 01 mars 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue virtuellement le 01 mars 2020, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Aussi était présent à cette assemblée :

Monsieur Tommy Larouche, directeur général secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 01 février 2021;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités
6. **Administration générale :**
 - 6.1. Approbation des comptes pour la période du 01 au 28 février 2021
 - 6.2. Nomination directeur général et secrétaire-trésorier;
 - 6.3. Approbation de la liste des arriérés de taxes;
 - 6.4. Transmission de la liste des arriérés de taxes;
 - 6.5. Vente pour taxes - Représentant de la municipalité;
 - 6.6. Protocole d'entente - Volet 1.1 Programme PRIMEAU;
 - 6.7. Cautionnement d'assurance en faveur de la Corp. de développement pour la station d'essence;
 - 6.8. Motion de remerciement - Municipalité de l'Ascension et Saint-Henri-de-Taillon;
7. **Hygiène du milieu**
 - 7.1. Branchement égout école ;
8. **Urbanisme et mise à niveau du territoire :**
 - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Amélioration des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Réfection infrastructures chemin des Vacanciers - rue Damasse ;
 - 8.2. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - Réfection infrastructures - chemin des Vacanciers - rue Damasse ;
 - 8.3. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Amélioration des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) - Réfection infrastructures - chemin Rang 5 (Côte des Blanchettes) ;

9. Varia :

9.1. Service de récupération des masques -CODERR ;

10. Période de questions des citoyens;

11. Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

42-21

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le secrétaire-trésorier directeur général

Il est proposé par Madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le secrétaire-trésorier directeur général

D'ajouter l'item «Service de récupération des masques - CODERR au « Varia »

ADOPTÉE

43-21

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2021

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 01 février 2021;

En conséquence,

Il est proposé par madame le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter le secrétaire-trésorier directeur général de lire les minutes de la séance du 01 février 2021

ADOPTÉE

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Lettre reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec nous informant que les études et activités requises pour la conception du projet d'interception et de traitement des eaux usées sont admissibles à une aide financière de 445 214 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 523 781 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.
- Lettre reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la Covid-19. Cette journée sera le 11 mars 2021.
- Lettre reçue de la Résidence de Labrecque remerciant la municipalité de Labrecque pour son engagement dévoué à la résidence.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 28 FÉVRIER 2021

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 28 février 2021 au montant de 51 779.16\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 28 février 2021 au montant de 58 965.00\$

D'autoriser le secrétaire-trésorier directeur général à payer lesdits comptes au montant de 51 779.16\$

ADOPTÉE

Je soussigné, Tommy Larouche, secrétaire trésorier directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution no 44-21.

Tommy Larouche
Secrétaire-trésorier directeur général

45-20

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de madame Suzanne Couture, le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité était vacant, mais occupé par intérim par madame Bianka Simard et par la suite par monsieur Normand Desgagné ;

Considérant que monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal de la municipalité ayant plus de 26 ans d'expérience a montré un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que la firme Pro-gestion a fait passer des tests à monsieur Larouche et que ce dernier recommande son embauche à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que monsieur Larouche sera appuyé et supervisé par monsieur Normand Desgagné, directeur général de la municipalité de l'Ascension au cours de la prochaine année ;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que monsieur Tommy Larouche pourrait occuper ce poste à la direction générale ;

Considérant que la municipalité devra trouver rapidement un nouvel inspecteur municipal pour remplacer monsieur Larouche à son poste actuel ;

Considérant que la présente résolution met fin à la direction par intérim de monsieur Normand Desgagné ;

Par conséquent,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De nommer monsieur Tommy Larouche au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est à noter que monsieur Larouche garde ses fonctions comme inspecteur municipal jusqu'à nouvel ordre.

Que monsieur le maire ainsi que la firme Pro-gestion sont autorisés à préparer un nouveau contrat de travail avec monsieur Larouche au cours des prochains jours.

46-21

APPROBATION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

Attendu qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

Attendu qu'en vertu de ce même article, cet état ou cette liste doit être soumis au conseil et approuvé par celui-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales telle que préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

47-21

TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal, transmet avant le 20 mars 2021 au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes de l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

48-21

VENTE POUR TAXES - REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

Entendu que les dispositions de l'article 1038 du Code municipal permettent à une municipalité d'encherir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du conseil municipal ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De mandater monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorière ou madame Bianka Simard, secrétaire, à représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville d'Alma.

ADOPTÉE

49-21

PROTOCOLE D'ENTENTE - VOLET 1.1 PROGRAMME PRIMEAU

Considérant que la municipalité de Labrecque est admissible à une aide financière de 445 214.00 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 523 781.00 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

Considérant qu'afin que le ministre soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, un protocole d'entente doit dûment être signé et retourné au ministre ;

Considérant que le protocole d'entente doit être signé par le maire de la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal autorise monsieur Éric Simard, maire, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi à la Municipalité de Labrecque par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

50-21

CAUTIONNEMENT D'ASSURANCE EN FAVEUR DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT POUR LA STATION D'ESSENCE

Considérant que la Corporation de développement de Labrecque désire obtenir un refinancement pour la station d'essence d'une institution financière, soit la Caisse populaire Desjardins d'Alma au montant d'environ 70 000 \$;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation pour un montant de 45 000.00 \$;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque se porte caution en faveur de la Corporation de développement de Labrecque d'un montant de 45 000 \$ pour 5 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que monsieur le maire Éric Simard et monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont mandatés à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

51-21

MOTION DE REMERCIEMENT MUNICIPALITÉ L'ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR ET DE SAINT HENRI DE TAILLON

Considérant le support apporté par la municipalité de l'Ascension-de-notre-Seigneur et par la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon au cours des derniers mois afin d'aider la municipalité dans l'administration générale à la suite du congé maladie et du départ à la retraite de madame Suzanne Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que l'aide apportée a été très appréciée par le conseil municipal de Labrecque ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque vote une motion de remerciement au conseil municipal de la municipalité de l'Ascension-de-notre-Seigneur et au conseil municipal de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon pour le prêt de personnels durant cette période et la période à venir également

ADOPTÉE

52-21

BRANCHEMENT ÉGOUT ÉCOLE

Considérant que dans le cadre de l'assainissement des eaux usées et de la réfection de son réseau d'égout de la municipalité, la conduite d'égout, servant d'émissaire et qui longe la rivière Mistouk sur le terrain de l'école, sera condamnée par la municipalité ;

Considérant que les eaux usées de ce secteur seront redirigées vers une station de pompage située à proximité du terrain du Sacré-Coeur pour être acheminées par la suite vers les étangs aérés via la rue Olympie ;

Considérant le Centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean et la municipalité considèrent que le rebranchement de l'égout de l'école vers le réseau qui sera conservé devrait être à la charge de la municipalité étant donné la condamnation de conduite d'égout par la municipalité ;

Considérant que le Centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean pourrait refaire le nouveau branchement en même temps que la réfection de leur stationnement prévue à l'été 2021 ;

Considérant que les travaux seraient réalisés par le même entrepreneur qui réalisera les travaux de réfection du stationnement ;

Considérant que ces travaux de rebranchement sont évalués à 42 000.00 \$ par la firme d'ingénieur du Centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean ;

Considérant que ces travaux ne peuvent être subventionnés dans le Programme PRIMEAU ou sur la TECQ ;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais de rebranchement de la conduite d'égout desservant l'école au coût estimé à 42 000.00 \$.

Il est à noter qu'à la suite de la réception des soumissions du Centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean, que tout dépassement de coûts du projet devra être réévalué par la municipalité en fonction de sa capacité financière à payer lesdits travaux.

Que monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier est également autorisé à préparer et signer un protocole d'entente avec le Centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean si nécessaire pour encadrer le projet de rebranchement.

ADOPTÉE

53-21

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET AMÉLIORATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) - RÉFECTION INFRASTRUCTURES CHEMIN DES VACANCIERS - RUE DAMASSE

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque a pris connaissance des modalités d'application du Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Tommy Larouche agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

54-21

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PLAN
D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURE (PIRL) RÉFECTION
INFRASTRUCTURE - CHEMIN DES VACANCIERS - RUE DAMASSE**

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Tommy Larouche, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

55-21

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET AMÉLIORATION DES
INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) RÉFECTION
INFRASTRUCTURES - CHEMIN RANG 5 (CÔTE DES BLANCHETTES)**

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque a pris connaissance des modalités d'application du Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local du Programme (AIRRL) d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Tommy Larouche agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

56-21

SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MASQUES -CODERR

Considérant que le Groupe CODERR offre un service de récupération de masques pour procéder au recyclage de ceux-ci ;

Considérant que présentement les masques sont jetés aux ordures et ils ne peuvent être mis dans le bac bleu de recyclage ;

Considérant que la municipalité pourrait éventuellement devenir un point d'accès aux citoyens pour récupérer les masques ;

Considérant que ce point d'accès pourrait être également situé chez une entreprise qui le désirait ;

Considérant que la récupération des masques serait un beau geste pour la protection de l'Environnement ;

En conséquence,

Il est proposé, par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise le directeur général à adhérer au service de récupération de masques avec le Groupe CODERR en achetant le format de récupération de type « Console » au coût de 150.00 \$ + taxes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens

57-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 43

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Tommy Larouche
Directeur général
secrétaire-trésorier

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Éric Simard
Maire

